

NOUVION SUR MEUSE

SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
6 NOVEMBRE 2024



SEANCE ORDINAIRE

6 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le 6 novembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

PRESENTS : M.M. CLAUDE Jean-Luc - POIROT Jean-Paul - CROIZIER Patrick - LOUSTE Gérard - SIKORZINSKI Michel - LONGUET Patrick - SACRE Didier - LECRONT Philippe - PAQUIS Renaud.

Mmes PELTIEZ Valérie - TRASSART Alexandra - REMACLY Agnès - NIVLET Nadine - ROGET Nathalie - GODART Corinne.

EXCUSES : Mme VAUTIER Cathy et M. DIDIER Arnaud.

ABSENTES : Mmes LEPAGE Annie - DEMART Alice.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CROIZIER Patrick.

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Après discussion, le conseil attribue les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	192,00 €
LOS DIABLADAS (excep UAICF)	450,00 €
PARENTS D'ELEVES (APEN)	250,00 €

Présents au moment du vote ou représentés : 15.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 15.

PALMARES POUR EMBELLISSEMENT/FLEURISSEMENT 2024

Le conseil,

Après avoir pris connaissance de la liste des lauréats du concours pour l'embellissement et le fleurissement organisé par la municipalité.

** Décide d'attribuer à chacun d'entre eux un bon d'achat à prendre chez un commerçant de leur choix. La liste ci-après ayant pour objet de déterminer le détail des montants à attribuer.

1	M. et Mme AMBERT Guy	25 rue des Jonquilles 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
2	M. et Mme AUMONT Roger	19 Le Buvinet 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
3	M. et Mme ARNOULD Cyril	11 rue des Martyrs de la Résistance 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
4	Mme BADEROT Patricia	1 B rue Victor Hugo 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
5	M. et Mme BARREAU Jean-Claude	2 rue Jean Meslier 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
6	M. et Mme BASTOGNE Patrick	1 bis rue Carnot 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
7	M. et Mme BECHET Jean-Pierre	8 rue de Friedrichroda 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
8	M. et Mme BOBET Pascal	23 rue de Nancy 08160 NOUVION SUR MEUSE	20,00 €
9	M. et Mme CASTILLON-BAUDRILLARD Gilbert-Arlette	3 rue des Martyrs de la Résistance 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
10	Mme COLIN Nadine	35 rue des Martyrs de la Résistance 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
11	M. et Mme COLINOT Michel	14 rue Jean Meslier 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
12	M. et Mme COLLOT Francis	1 rue de Friedrichroda 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
13	M. et Mme CZAPRACKI Vincent	1 B rue Henri Barbusse 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
14	Mme DAMOISEAU Colette	3 A place Armand Malaise 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
15	Mme DAMOISEAU Nadine	25 rue de Nancy 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
16	M. et Mme DAUBY Mickael	1 espace Michel Gillet 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
17	M. et Mme DUJEU-GIOT Antoine-Elise	44 rue des Laboureurs 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
18	Mme GÉRARD Geneviève	10 rue Arthur Rimbaud 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
19	M. et Mme GIBOUT Fabien	23 rue de Friedrichroda 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
20	M. et Mme GILLET Jean-Jacques	2 Ter route de Lumes 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
21	Mme GOUT Huguette	19 rue des Laboureurs 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
22	M. GOUWY Christian	6 rue Anatole France - Appt A 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €

23	M. et Mme GEURTS-BECHET Bruno-Mélanie	11 rue de Friedrichroda 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
24	M. JACQUET Fabrice	6 le Faubourg 08110 MESSINCOURT	20,00 €
25	M. JEANNOT Hubert	2 B avenue du Muguet-Appt 41-Etage 4 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	20,00 €
26	M. JOLY Christian	2 B rue Gilbert Méon 08160 NOUVION SUR MEUSE	20,00 €
27	Mme JOSSE Stéphanie	8 A rue Gambetta 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
28	M. et Mme MAGNÉE Francis	36 rue des Jonquilles 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
29	M. et Mme MARTINEZ Louis-Jean	15 rue de Nancy 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
30	M. ORIO Donatien	11 rue de la Pierreuse 08110 MESSINCOURT	20,00 €
31	Mme PAQUIT Béatrice	11 Le Buvinet 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
32	M. et Mme PEUCHERET Jean-Claude	1 rue Jean Rogissart 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
33	Mme RICAT Andrée	5 rue Arthur Rimbaud 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
34	M. et Mme SIKORZINSKI Jean-Luc	15 A rue des Martyrs de la Résistance 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
35	M. et Mme SUSCILLON Jacques	4 ruelle Liégeois 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
36	Mme THIERY Céline	1 Bis rue Paul Vaillant Couturier 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
37	M. TINTINGER Gérard	33 rue des Pivoines 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	20,00 €
38	Mme WILLAIME Emmanuelle	13 Les Ormes 08430 JANDUN	20,00 €
		TOTAL	1 070,00 €

Présents au moment du vote ou représentés : 15.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 15.

SEDAN-CHARLEVILLE : RECOMPENSES AUX ATHLETES

Le conseil,

** Décide d'attribuer à chaque novionnais qui s'est engagé dans l'épreuve pédestre du Sedan-Charleville et l'a terminée, une prime d'un montant de 30,00 € sous forme d'un bon d'achat à prendre chez un commerçant de son choix. (Voir liste des participants ci-après).

1	M. COURBET Sébastien	08160 Novion sur Meuse	30,00 €
2	M. DAUBY Nicolas	08160 Novion sur Meuse	30,00 €
3	M. DIDIER Arnaud	08160 Novion sur Meuse	30,00 €
4	M. DOUCET Nicolas	08160 Novion sur Meuse	30,00 €
5	M GAGNE Sébastien	08160 Novion sur Meuse	30,00 €
6	M. GRESSIER Yoann	08160 Novion sur Meuse	30,00 €
7	M. GUERARD Gaël	08160 Novion sur Meuse	30,00 €
8	Mme HUREL Justine	08160 Novion sur Meuse	30,00 €
9	Mme MARTEL Pauline	08160 Novion sur Meuse	30,00 €
10	M. PELTIEZ Jacques	08160 Novion sur Meuse	30,00 €
11	M. VIERS Maxime	08160 Novion sur Meuse	30,00 €
		TOTAL	330,00 €

Présents au moment du vote ou représentés : 15.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 15.

DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Afin de constituer un alignement cohérent et dans l'objectif de régulariser la situation foncière du terrain cadastré AM 258 lieudit « Le trou du Loup » à Novion sur Meuse d'une contenance de 36 ca, Madame PARADISI Valentine et Monsieur MONTES DE OLIVEIRA Dylan souhaitent faire l'acquisition d'un délaissé de voirie qui est incorporé à leur propriété.

Considérant qu'au regard de la situation géographique et du l'usage du bien, la collectivité n'a pas d'intérêt à conserver ce délaissé de voirie dans le patrimoine communal.

Le délaissé de voirie relevant du domaine public, il y a lieu de constater préalablement à la vente, sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public sans enquête publique préalable.

Une cession au prix de 54 € a été proposée à Madame PARADISI Valentine et Monsieur MONTES DE OLIVEIRA Dylan qui l'ont acceptée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2241-1.

Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2111-1 et suivants.

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L 112-8.

Vu le plan d'alignement individuel établi par le bureau d'études DUMAY, cabinet de géomètre expert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

** Constate la désaffectation du terrain cadastré AM 258 lieudit « Le trou du Loup » à Novion sur Meuse d'une contenance de 36 ca en nature de délaissée de voirie.

** Prononce le déclassement du domaine public de ladite parcelle pour qu'elle relève du domaine privé communal sans enquête publique préalable.

** Autorise la cession du terrain cadastré AM 258 lieudit « Le trou du Loup » à Novion sur Meuse d'une contenance de 36 ca au profit de Madame PARADISI Valentine et Monsieur MONTES DE OLIVEIRA Dylan, riverain direct, au prix de 54 €.

* Précise que tous les frais liés à cette cession sont à la charge du propriétaire riverain.

Présents au moment du vote ou représentés : 15.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 15.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- que pour les besoins du service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'Adjoint administratif.
- qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de recruter un agent non titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

** Décide de créer un emploi non permanent d'Adjoint Administratif, d'une durée hebdomadaire de 17,5/35^{ème}, pour la période du 1^{er} mars 2025 au 31 août 2026 pour un accroissement temporaire d'activité.

** Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025.

** Décide de recruter à compter du 1^{er} mars 2025 un agent non titulaire par contrat à durée déterminée sur l'emploi créé. Le contrat ne pourra être conclu que pour une durée maximale de douze mois.

Présents au moment du vote ou représentés : 15.

Contre : 0.

Abstention : 0.

Pour : 15.